

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE LA TRINITE

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122-1 alinéa 1, L 2122-1-1 et L 2122-2 à L 2122-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de La Trinité pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

Objet de l'occupation : MISE EN PLACE D'UNE SIGNALETIQUE COMMERCIALE ET PUBLIQUE SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE SUR 5 ANS.

Descriptif : La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la mise en place d'une signalétique commerciale et publique dans le cadre de la poursuite de la politique destinée à la signalisation d'intérêt local.

Les prestations concernent la fourniture, la pose, la mise à jour, le nettoyage, l'entretien et l'exploitation du matériel mobilier prévu à cet effet.

Durée de l'occupation : Cette autorisation d'occupation temporaire du domaine public est établie pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

Condition d'obtention du dossier de candidature :

Le dossier peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site de la ville de La Trinité : https://villedelatrinite.fr/

Contenu du dossier de candidature : Toute personne intéressée est libre d'adresser sa candidature qui devra mentionner les éléments définis à l'article 4.3 du règlement de consultation valant cahier des clauses particulières à savoir :

- -Une lettre de candidature présentant la société et indiquant ses références dans le domaine de la signalétique commerciale, notamment auprès de collectivités locales pour des prestations de même nature.
- -Une attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle en cours de validité.
- -Une note technique renseignant les procédés et moyens que la société se propose d'adopter pour l'exécution des prestations comprenant notamment :
- * Sous forme d'intentions graphiques, éventuellement de maquettes ou photos, présentant les matériels proposés et les notices détaillant leurs caractéristiques techniques ainsi que tous les éléments permettant d'apprécier la qualité technique et esthétique des équipements.
- * La méthodologie d'implantation des mobiliers et modalités techniques d'installation du mobilier (fixation, scellement...) ;

- * Les moyens humains et matériels affectés à l'exécution des prestations et à la commercialisation ;
- * Une note présentant l'organisation proposée pour l'entretien et le nettoyage des mobiliers et tout autre élément que le ou les candidat(s) jugeront utiles pour apprécier leur offre.
- La convention d'occupation domaniale signée.

Date et heure limites de remise des dossiers de candidature : Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le vendredi 18 août 2023 à 18h00.

La remise des offres pourra être effectuée par voie dématérialisée à l'adresse e-mail suivante : jessica.gaudin@villelt.fr, par voie postale avec accusé de réception ou en main propre contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie de La Trinité 19, rue de l'hôtel de ville 06340 La Trinité.

Critères de sélection : Les critères suivants seront pris en compte :

- -Critère 1 : Valeur technique 50%
- -Critère 2 : Prix de la redevance par portique 30%
- -Critère 3 : Pourcentage de rétrocession des lames commercialisées 20%

Renseignements complémentaires : Services Finances 19, rue de l'hôtel de ville 06340 La Trinité : 04.93.27.64.09 - Email : jessica.gaudin@villelt.fr

Date d'envoi à la publication : Le mercredi 28 juin 2023